Fédération Santé et Action Sociale

Union Fédérale de l'Action Sociale

Communiqué de presse

004/2024

Montreuil, le 17 janvier 2024.

Nouvelle année, nouveau chantage sur les négociations dans le secteur associatif de la BASS !

Depuis le droit d'opposition majoritaire de la CGT/SUD/FO à l'avenant du 26 septembre, AXESS et la DGT ont annulé sans concertation toutes les séances de négociation. Le 19 décembre, le gouvernement a annoncé reconduire les enveloppes budgétaires prévues au PLFSS 2023 jusqu'à la clôture des comptes de l'Etat, le 31 janvier 2024. AXESS demande le 11 janvier une CMP extraordinaire avant la prochaine séance du 30 janvier afin de « ne pas perdre les enveloppes ». La majorité des organisations syndicales répondent : chantage !

Ce droit d'opposition a mis en lumière l'échec du dialogue social aux uniques conditions des employeurs, qui persistent cependant à vouloir négocier en 15 jours un accord de politique salariale non rédigé à ce jour. AXESS fera parvenir aux organisations syndicales une proposition d'accord BASS de politique salariale le 16 janvier, une ultime séance de négociation aura lieu le 19 janvier avec une CMP extraordinaire et un couperet gouvernemental en plein remaniement prévu pour le 31 janvier. De qui se moque-t-on ?

AXESS se targue de son travail auprès du gouvernement pour obtenir ces financements. Mais de quel montant parlons-nous ? AXESS n'a pas la capacité de nous l'indiquer !

Une partie de la Loi de financement de la sécurité sociale, une partie liée aux mesures Guérini de la fonction publique sur le travail de nuit et jours férié, une autre pour la petite enfance…une course à l'argent cherchant à créer un projet polymorphe, loin des besoins des salariés et des usagers, conditionné à la négociation d'une CCUE.

La CGT propose de définir les financements nécessaires pour la mise en place d'une CCUE à la hauteur des besoins des salariés mais aussi de la population tandis qu'AXESS propose de négocier au mieux dans des enveloppes contraintes dont le montant n'est ni connu ni sécurisé !

La CGT, avec d'autres OS, demande depuis de nombreux mois qu'un accord améliorant les salaires soit le plus rapidement possible négocié à travers les négociations dans les conventions collectives existantes (66/CHRS, 65, 51, CLCC, Accord national Croix rouge, EFS) ou un accord BASS qui serait transposé dans ces mêmes conventions.

La négociation d'une CCUE complète (10 thématiques majeures à négocier) ne PEUT PAS être LA réponse aux urgences.

www.sante.cgt.fr

▪ sg@sante.cgt.fr ▪ Tél : 01.55.82.87.49 ▪ Case 538 ▪ 263, rue de Paris ▪ 93515 Montreuil CEDEX